

N° 26_03_16

Service : Finances
Tel : 0466542662
Réf : CR/JR/FC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2026

Objet : Approbation de l'Etat de Réalisation des Recettes et Dépenses (E.R.R.D.) 2025- Service accueil de jour les Picholines

PRESENTS : Monsieur RIVENQ Christophe, Président, Madame VEYRET M., Vice-Présidente, Mesdames CASTOR Y. CAYRIER H., PEYRIC M.C., SOUSTELLE R.M., CAMACHO L., BLACHERE D., BOUTEILLER L., CANONNE C., GUYOT M., Messieurs MASSON J.R., BORDARIER A., BERGOGNE J., BOSSEUR A.

EXCUSES : Madame VOIRIN J., Monsieur BIZE A.

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code de l'action sociale et des familles;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale;

Vu l'E.P.R.D. et les décisions modificatives de l'exercice 2025;

Vu le compte de gestion dressé par le comptable;

Considérant, que les résultats comptables de l'exercice issus de l'E.R.R.D. et du compte de gestion sont identiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÈDE AU VOTE.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'état de réalisation des recettes et dépenses (E.R.R.D.) 2025, du service Accueil de jour – Les Picholines, qui fait apparaître les résultats suivants :

- **Section d'investissement**

| | REALISATIONS 2025 |
|---|--------------------------|
| EMPLOIS | |
| Remboursement des dettes financières | 0.00 |
| Immobilisations | 1 786.37 |
| Autres emplois | 0.00 |
| TOTAL DES EMPLOIS | 1 786.37 |
| RESSOURCES | |
| Emprunts et dettes assimilées | 0.00 |
| Apports, dotations et subventions | 376.51 |
| Autres ressources | 0.00 |
| CAF (<i>capacité d'autofinancement</i>) | 6 317.70 |
| TOTAL DES RESSOURCES | 6 694.21 |
| FONDS DE ROULEMENT | + 4 907.84 |

- **Section de fonctionnement**

| | REALISATIONS 2025 |
|---|--------------------------|
| CHARGES | |
| GRP 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 19 616.43 |
| GRP 2 - Dépenses afférentes au personnel | 78 243.75 |
| GRP 3 - Dépenses afférentes à la structure | 6 314.05 |
| TOTAL DES CHARGES | 104 174.23 |
| PRODUITS | |
| GRP 1 - Produits de la tarification | 109 773.93 |
| GRP 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation | 0.00 |
| GRP 3 - Produits financiers et non encaissables | 100.00 |
| TOTAL DES PRODUITS | 109 873.93 |
| RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE | +5 699.70 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 618.00 |
| Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés | 0.00 |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) | + 6 317.70 |
| <i>Taux de C.A.F. en pourcentage de produits</i> | 5.75% |

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Christophe RIVENQ



Votants : 15
 Pour : 14 - Unanimité (M.
 le Président ne prend pas
 part au vote)
 Contre : 0
 Abstentions : 0

La présente. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Président du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément à l'article L. 411-1 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 23/06/2026

ID : 030-263000291-20260616-26_03_16-DE

